



N° 5



**Bulletin
municipal**

SAINT-BONNET-TRONÇAIS

Directeur de la publication: M. le Maire de Saint-Bonnet Tronçais

Sommaire

- 
- 2 Sommaire
 - 3 Éditorial
 - 4-5 Réunions Conseil Municipal
 - 6 Budget
 - 7 -11 Vie locale
 - 12 Accueil de loisirs
 - 13 Bibliothèque - Travaux
 - 14-16 André Chaput
 - 17-18 Revue de presse
 - 19 Tour de France
 - 20-21 SICTOM
 - 22 Manifestations
 - 23 Cartes postales

Éditorial

L'année 2023 n'est pas facile car nous savons d'ores et déjà qu'elle sera jalonnée de nombreuses incertitudes, de situations que nous subirons plus que nous les maîtriserons.

Pourtant, si chacun d'entre nous concède parfois un petit effort de tolérance, de solidarité, un petit pas vers l'autre, notre vie à tous n'en sera que meilleure et il fera encore mieux vivre à Saint Bonnet Tronçais.

Dans un contexte international tendu, les répercussions économiques sont toujours présentes. Les collectivités n'étant pas protégées par un bouclier tarifaire, les factures sont de plus en plus lourdes et mettent les budgets communaux en difficulté. Il convient dès lors de redoubler de vigilance et il conviendra de rationaliser nos travaux pour contenir nos dépenses.

Par ailleurs, nous devons continuer à entretenir le patrimoine et à investir.

Plusieurs investissements sont à l'étude et en phase opérationnelle (maison de retraite ...)

Le conseil municipal et moi même vous souhaitons un bel été avec son soleil et toutes les attractivités à venir.

Didier Regrain

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2023

Absents excusés ayant donné pouvoir : A Gozard à S Mery, T Glomon à X Moulle, D Maes à D Regrain, F Nesteroff à J Lathène

Au cours de cette séance, le conseil municipal a :

- demandé à bénéficier du dispositif du FIPD, du dispositif d'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhonalpins et du dispositif de solidarité départementale pour un projet d'installation de caméras de vidéo surveillance.
- décidé la nomination de deux employés municipaux méritants au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe au 1^{er} février 2023.
- refusé la demande de location d'un emplacement de 5 m² pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas.
- décidé l'amortissement des travaux de l'immeuble de la boucherie-charcuterie pour une durée de 15 ans à partir du budget de l'année 2023.

Séance du 10 mars 2023

Absents excusés ayant donné pouvoir : A Gozard à S Mery, F Nesteroff à J Lathène, S Zamora à M Guessant

Au cours de cette séance, le conseil municipal a :

- recruté Monsieur Claude Roger pour le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet, à compter du 3 avril 2023.
- recruté Monsieur Aimé Picot pour le poste d'adjoint technique contractuel pour une durée de 21 heures par semaine pour une période de six mois d'avril à octobre.
- donné un avis favorable sur le projet d'aliénation du pavillon locatif social vacant situé 16 passage de la Croix des Sapins.
- donné son accord pour le renouvellement du bail commercial d'Azur Ambulance.
- fixé le tarif de location et les montants des cautions du gîte situé 9 rue de la Martinière, 100 euros pour deux nuits avec une caution pour le gîte de 300 euros et une caution de ménage de 50 euros.
- décidé l'attribution du logement situé 14 route de Sologne à Madame Le Flèche Anne-Sophie pour un loyer mensuel de 400 euros. Les charges courantes (eau, électricité, chauffage et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sont à la charge du locataire.

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal a signalé qu'il faut remettre en place 2 panneaux "Interdiction de pêcher" sur la digue de l'étang.
- Le Conseil Municipal a renouvelé les commissions de contrôle des listes électorales à mi mandat, soit
 - un membre du Conseil Municipal (en dehors du Maire et des Adjoints) : Madame Sabine Zamora
 - un délégué de l'Administration : Madame Christine Marchand
 - un délégué du Tribunal Judiciaire : Monsieur Quentin Bideaux

Séance du 14 avril 2023

Absents excusés ayant donné pouvoir : A-S Le Flèche à A Charton, D Maes à D Regrain,

F Nesteroff à J Lathène

Au cours de cette séance, le conseil municipal a :

- décidé la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à compter du 1er avril 2023, pour l'entretien d'un gîte mis en location saisonnière et pour le remplacement occasionnel de l'agent mis à la disposition du service de la restauration scolaire.

- voté les subventions :

Associations	Montants
Amicale des pompiers	300,00 €
Association Parents d'Élèves	200,00 €
Fanfare l'Indépendante	330,00 €
Micro crèche	8 700,00 €
Club de la Forêt	300,00 €
Sports et Loisirs	300,00 €
MONTANTS VERSES	10 130,00 €

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- décidé d'augmenter de 1% les trois taxes locales directes :

- taxe foncière sur les propriétés bâties :	39,29 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,44 %
- taxe habitation	24,08 %

- décidé le renouvellement du bail du logement du 1^{er} étage de l'école maternelle à Monsieur BEAUMONT Alain au 20 mai 2023 pour une durée de 3 ans.

- modifié les tarifs de location du gîte

Durée de location *	Tarif location	Caution gîte	Forfait ménage obligatoire
Semaine	350,00 €	300,00 €	50,00 €
Week-end ou 2 nuitées	100,00 €	300,00 €	20,00 €
Nuitée	50,00 €	300,00 €	20,00 €

* du 1^{er} juillet au 31 août, la durée minimale de location est de 2 nuitées.

La taxe de séjour au tarif en vigueur est due en supplément. Pour tous renseignements complémentaires, contacter la mairie.

- voté le compte de gestion 2022 établi par Madame Sophie Lamotte, trésorière.

- voté le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	343 461,18 €
	Réalisé :	194 229,93 €
	Reste à réaliser :	58 867,44 €

Recettes	Prévu :	343 461,18 €
	Réalisé :	111 383,43 €
	Reste à réaliser :	27 957,00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	889 931,71 €
	Réalisé :	776 458,67 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-82 846,50 €
Fonctionnement	1 006 180,40 €
Résultat global	146 875,23 €

- décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :

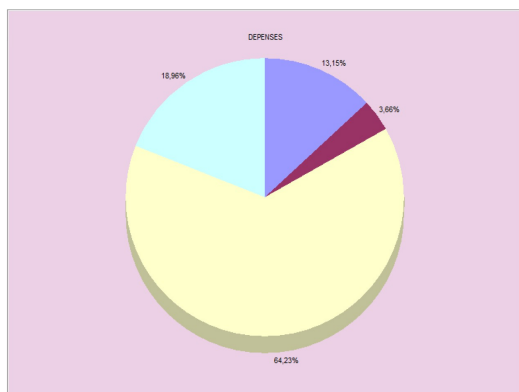
Affectation complémentaire en réserve (1068)	113 756,94 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	115 964,70 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit 82 846,50 €

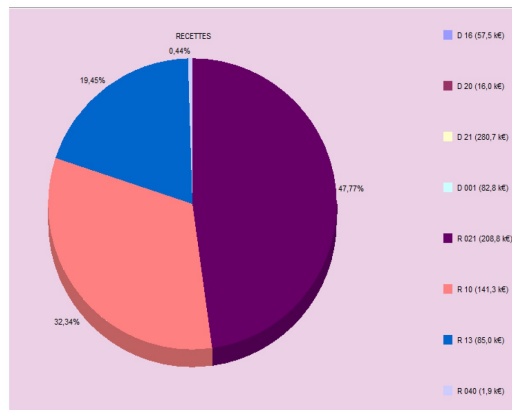
- voté le budget primitif 2023

BUDGET

FONCTIONNEMENT

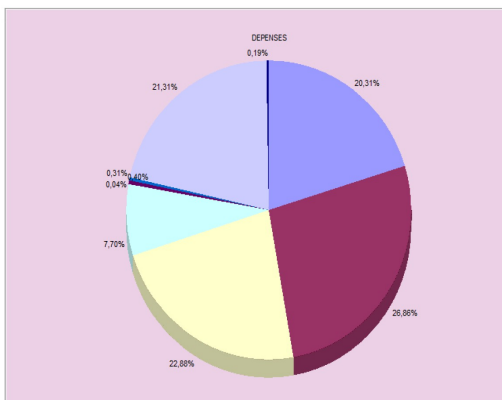


Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	57 484,49
20	Immobilisations incorporelles	16 000,00
21	Immobilisations corporelles	280 727,57
001	Déficit d'investissement reporté	82 846,50
	TOTAL DEPENSES	437 058,56

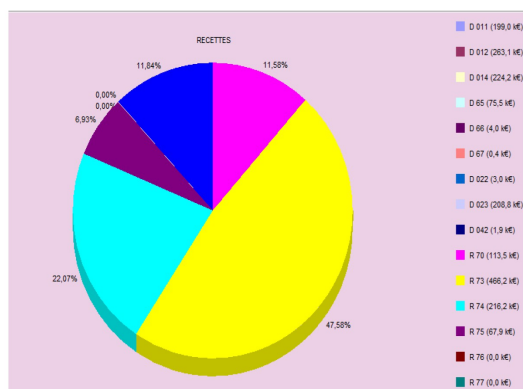


Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	208 800,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	141 325,31
13	Subventions d'investissement reçues	85 026,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 906,58
	TOTAL RECETTES	437 058,56

INVESTISSEMENT



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	198 979,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	263 110,00
014	Atténuations de produits	224 160,00
65	Autres charges de gestion courante	75 464,14
66	Charges financières	3 953,81
67	Charges exceptionnelles	350,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00
023	Virement à la section d'investissement	208 800,67
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 906,58
	TOTAL DEPENSES	979 725,13



Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	113 467,21
73	Impôts et taxes	466 161,00
74	Dotations, subventions et participations	216 227,26
75	Autres produits de gestion courante	67 863,64
76	Produits financiers	4,80
77	Produits exceptionnels	36,43
002	Excédent de fonctionnement reporté	115 964,79
	TOTAL RECETTES	979 725,13

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Opérations d'investissement				
Opération	Désignation	Dépenses	Recettes	Solde
396	ANCIEN RESTAURANT USINE TRONCAIS	95 000,00	0,00	-95 000,00
397	CAMERAS VIDEO SURVEILLANCE	66 860,13	0,00	-66 860,13
379	VOIRIE COMMUNALE	62 779,44	0,00	-62 779,44
389	DEMONTAGE & REMONTAGE HANGAR COMMUNAL	25 000,00	0,00	-25 000,00
395	ABAT SONS EGLISE	15 000,00	0,00	-15 000,00
390	BORNE VIDANGE P/CAMPING CARS	6 000,00	0,00	-6 000,00
388	TOITURE-TERRASSES LA CHESNAYE	5 088,00	0,00	-5 088,00
	Autres opérations d'équipement	5 000,00	0,00	-5 000,00
	Total équipement	280 727,57	0,00	-280 727,57
	Op.financ. (pour mémoire)	140 330,99	352 032,56	211 701,57
	Total avec op. financières	421 058,56	352 032,56	-69 026,00

Vie locale



Vœux du Maire

Lors de la cérémonie des vœux, le Maire Didier Regrain, a évoqué les projets pour 2023. L'agrandissement de la Maison de Retraite, la continuité du goudronnage des trottoirs, le déplacement du hangar, l'installation d'une aire de camping-car et l'installation de caméras dans la commune.

Il a également dressé un bilan des actions passées et il a terminé son discours par un hommage à monsieur Chaput André, ancien maire, décédé en 2022.

Repas des anciens

Le repas des anciens a eu lieu cette année au restaurant "Le Tronçais".

Près de soixantes convives avaient répondu présent à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale.



Noël chez les Pompiers

À Saint-Bonnet-Tronçais, le Père Noël avait pris du retard à la caserne des pompiers. Après de nombreuses échanges et la distribution de cadeaux aux enfants, le Père Noël a pu repartir en Laponie.

Assemblée Générale Le Gardon de Saint-Bonnet

Le Gardon de Saint-Bonnet a organisé son Assemblée Générale le 15 janvier. Éric Cognet le Président, a annoncé l'organisation de deux Enduro : un pour le week-end de Pâques et un en mai.

L'Association a renouvelé la gratuité de la carte découverte pour les enfants du RPI Saint-Bonnet-Braize.



Remise de médaille

La médaille d'argent a été remise à Isabelle pour 20 années de service. Patrick a reçu la médaille d'or pour 30 années de service.

Vie locale



Assemblée Générale Club de la Forêt

Le 26 janvier, le Club de la Forêt s'est réuni pour son Assemblée Générale. La présidente Michèle Prévost a annoncé les manifestations à venir : un concours de belote en mars et des repas en février, avril, juin et octobre. Le repas de Noël est prévu le 14 décembre. Après la réunion, une petite belote s'est imposée.

Si vous souhaitez rejoindre l'association, il suffit de venir les jeudis après-midi à la Ferme de l'Étang pour jouer aux cartes, au scrabble ou à différents jeux de société.

Réunion des associations

Anne-Sophie Le Flèche et Amandine Gozard, adjointes au Maire, ont réuni les associations de la commune pour le calendrier des manifestations 2023.

Au programme cette année, un loto et le gala de danse seront organisés par Sports et Loisirs ; le carnaval, un atelier de Pâques et Halloween par l'association des Parents d'Élèves ; un concours de pétanque et le bal du 15 août par l'Amicale des pompiers ; la brocante et un ball-trap par Tronçais Nature et Traditions et le Gardon de Saint-Bonnet, deux enduros et un concours de pétanque.



Carnaval

L'Association des Parents d'Élèves a organisé le carnaval le samedi 11 mars. Les enfants et leurs parents déguisés sont partis de la place de l'Église pour se promener dans les rues de la commune en se lançant des confettis puis se sont dirigés vers la Ferme de l'Étang pour le goûter et le lâcher de ballons.

Enduro de pêche

Vingt-deux équipes ont participé à l'enduro de pêche à la carpe organisé par le Gardon de Saint Bonnet sur les deux étangs, Tronçais et Saint-Bonnet.

325 poissons ont été pris pour un poids total de 1 384 kg.

Les gagnants de Saint-Bonnet sont Théo et Guillaume avec 97 poissons pêchés pour 367 kg et pour Tronçais : Bruno et Aurélien, avec 11 poissons pour 111 kg.



Vie locale



Paris Nice 2023

Le Paris Nice est passé sur notre commune le Mercredi 8 mars. C'était la 4^e étape, de Saint-Amand-Montrond à la Loge des Gardes. Tadej Pogačar s'est placé à la première place à l'arrivée.

Les sapeurs pompiers de Saint-Bonnet et d'Ainay-le-Château ont procédé à une manœuvre feu d'espaces naturels.



Visite de la caserne

Le mercredi 03 mai, les enfants de la micro crèche ont visité la caserne. Bruno, Maud et Théo leur ont montré les différents véhicules et matériels. Les petits sont repartis très contents. Peut-être de futurs pompiers ?

Boucle du Pays de Tronçais

La traditionnelle course cycliste "La Boucle du Pays de Tronçais" a traversé notre commune le samedi 29 avril. Cette boucle de 130 km traverse tous les villages du Pays de Tronçais, avec un départ et une arrivée, pour cette année, à Hérisson.

Clément Le Boetex a remporté cette 33^e édition en 3 heures.



Photo couverture Facebook

Chaque saison, la municipalité organise un concours de la plus belle photo de paysage pour changer la photo couverture de son Compte Facebook.

Voici la photo qui a obtenu le plus de "J'aime".

Vie locale



Décoration du rond-point

La municipalité avait organisé un concours pour les enfants de Saint-Bonnet et Braize. La création de décorations avec des objets recyclables en était le thème.

Alix, Alice, Léane, Lilian, Élise, Pauline, Maxence, Arthur, Maëlle et Clément ont relevé le défi et le rond-point est joliment décoré.

Loto Sports et Loisirs

La salle des fêtes était comble pour le loto organisé par l'Association Sports et Loisirs. De nombreux bons d'achat ont été gagnés durant cet après midi.



Départ de Sylvie

Après 10 années de dévouement et de gentillesse au magasin VIVAL de Saint-Bonnet, Sylvie part pour de nouvelles aventures.

Le stade revit

La municipalité a donné l'autorisation au Club de filles du Brethon de venir s'entraîner les mardis et les jeudis pendant la période hivernale pour bénéficier de l'éclairage du stade.



Visite du Sous-Préfet

À l'invitation de Didier Regrain, maire de Saint-Bonnet-Tronçais, Jean-Marc Giraud, sous-préfet de Montluçon, a visité le Camping Champ Fossé, la maison de retraite La Chesnaye et le CAP* Tronçais. À cette occasion, il a échangé sur le devenir des anciennes forges de Tronçais.

* Centre d'Activités du Patro

Vie locale



Enduro de pêche en mémoire à notre collègue et surtout copain Dimitri.

À cette occasion l'AAPPMA de Tronçais a organisé une tombola au profit de nos pupilles et nous, nous avons remis un chèque de 265,77 €. Un grand merci à eux et aux participants.

Le Gardon de Saint-Bonnet

Le dimanche 28 mai de 14h à 15h, la commune de Saint-Bonnet a vécu au rythme du **tour de la Vallée Montluçonnaise**. En effet, cette course avec ses nombreux coureurs est passée par notre commune. La municipalité tient à remercier l'ensemble des bénévoles présents sur le parcours.



Nouvelle recrue au sein de l'équipe technique de notre commune, Claude Roger a pris son poste d'adjoint technique principal de 2^e classe le 1^{er} avril dernier.

Son visage est déjà connu puisqu'il habite Saint-Bonnet depuis 2011.

Aimé Picot a également rejoint l'équipe pour une durée de 6 mois en temps non complet. Il avait déjà effectué un contrat en 2022.



Une association est en train de se créer pour monter un photo-club sur la commune de Saint-Bonnet-Tronçais.

Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter la mairie.

Centre de loisirs



Cette année, tous les mercredis, les enfants de l'Accueil de Loisirs Anim'Tronçais ont participé à un projet sur le thème de la musique.

Au programme : éveil corporel en musique pour bien commencer la journée, activités manuelles, fabrication d'instruments de musique, jeux de rythmes, chants, jeux chantés et musicaux, manipulation d'instruments, danse, ateliers cuisine...

5 grands styles musicaux ont été découverts cette année : le classique, le rock'n'roll, le hip-hop, le jazz et le country.

Une sortie au MUPOP (Musée des Musiques Populaires) à Montluçon a clôturé en beauté ce beau projet.

Nos petits musiciens en herbe se préparent actuellement pour la fête de la musique le 21 juin.

Ils concoctent un joli spectacle musical, suivi d'une exposition de tous leurs travaux de l'année à l'Accueil de Loisirs. Des jeux et un bon goûter viendront compléter les festivités.



Bibliothèque

**RENDEZ VOUS LES JEUDIS
DE 16H30 à 17H30**



Vous aimez lire ... alors n'hésitez plus, venez à la bibliothèque de Saint-Bonnet-Tronçais, place de l'Église pour emprunter des livres.

Dans ce joli local bien aménagé, vous trouverez des romans, des policiers, des livres pour enfants, des livres sur le développement personnel, sur les animaux, la géographie, le jardinage, la cuisine...

Vous avez une heure de disponible une fois par mois pour tenir une permanence à la bibliothèque, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Travaux



Rénovation du toit de l'atelier communal par Claude



Coupe d'un sapin au lotissement

André Chaput

André Lucien Chaput né le huit novembre mil neuf cent trente-six à Sologne, fils de Edmond Lucien et de Marie-Louise Mauguin, nous a quittés le quatorze mai deux mille vingt-deux.

Professeur de mathématiques et d'EPS au collège de Vallon-en-Sully durant son activité professionnelle, Il a été élu conseiller municipal de la commune le vingt et un mars mil neuf cent soixante et onze et le vingt-huit du même mois, a été élu premier adjoint.

Le six février mil neuf cent soixante treize, Monsieur Ténevot Marcel souhaitant laissé son poste de maire, André lui succéda avec 12 voix sur treize et il resta maire jusqu'au vingt-quatre mars mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

Durant ses différents mandats, de nombreux projets ont vu le jour :

- acquisition de la Ferme de l'Étang pour la création d'un centre d'animation et d'un centre de tourisme ;
- agrandissement du cimetière communal ;
- construction de la station d'épuration ;
- construction de 10 gîtes familiaux sur les terrains de "Champ Fossé" ;
- construction d'un centre d'hébergement 3^e âge ;
- partage de la parcelle des Mazes en 4 lots destinés à la construction de pavillons individuels ;
- acquisition des terrains à la Croix des Sapins ;
- construction d'un restaurant scolaire ;
- acquisition de deux parcelles de terrain à Morat ;
- aide pour l'installation d'un médecin ;
- aide pour l'installation d'une pharmacie ;
- assainissement d'une partie de la commune.

Monsieur Chaput, très attaché à Saint-Bonnet-Tronçais et n'ayant pas d'héritiers directs, a laissé à la commune ses biens immobiliers, matériels et financiers. Le chalet a été aménagé en gîte et la maison située route de Sologne a été louée à un particulier.

L'argent comme le souhaitait Monsieur Chaput sera utilisé pour l'agrandissement de la maison de retraite.

Le CONSEIL Municipal, s'est réuni les 17 février,
14 avril et 14 juin 1978.

Nous donnerons ci-dessous les principales délibérations.

Modification de destination de la parcelle n° 18 du lotissement
des Mazes :

Les 17 parcelles du lotissement des Mazes ayant été vendues et d'autres terrains à bâtir étant recherchés, le Conseil Municipal avait demandé que la parcelle n° 18, prévue pour la construction de H.L.M. soit partagée en 4 lots destinés à la construction de pavillons individuels.

Le nouveau plan de masse présenté par les Services de l'Équipement, préalablement accepté par les propriétaires des lots vendus, est approuvé par le Conseil Municipal.

Le prix de vente du mètre carré des nouvelles parcelles est fixé à 20 francs.

"UN DOCTEUR S'INSTALLE A SAINT-BONNET"

Depuis le 24 juin un docteur s'est installé, rue Pasteur.
C'est le docteur Marie-Agnès S U R A M Y.
Diplômée de la faculté de médecine de Clermont-Ferrand.

Médecine générale

Consultations : 8 Heures 30 à 11 H. lundi - mercredi - jeudi
 14 Heures à 16 H. mardi et jeudi
 18 Heures à 19 H. 30 vendredi
 et sur rendez-vous.

Téléphone : 06.78.96

Il n'y aura pas de consultations le 27 septembre 1978.

A partir du 28 septembre, le docteur changera de domicile et s'installera Rue Saint-Hubert (ancienne maison Vicair).

Les horaires de consultations et le numéro de téléphone resteront sans changement.

DES GITES RURAUX = Un nouvel équipement d'hébergement touristique à Saint-Bonnet.

Le Syndicat Mixte et la Commune de Saint-Bonnet ont réalisé et ouvert le 1er juillet 1978, 10 gîtes ruraux à Champ Fossé, au-dessus du terrain de camping. Cet ensemble est constitué de pavillons groupés par deux ou trois et comprend 8 logements de deux chambres et 2 logements de trois chambres. Chacun d'entre eux dispose d'une salle de séjour, d'une salle de bain, d'un W.C. et d'une cuisine.

Leur situation leur permet de bénéficier d'une vue particulièrement agréable sur l'étang de Saint-Bonnet.

Le financement de cet aménagement a été réalisé avec une subvention de l'Etat de 40% et un emprunt représentant les 60% complémentaires. Le Syndicat Mixte et la Commune se partagent, chacun pour moitié, le montant de l'annuité d'emprunts étant entendu que d'une part les résultats sont répartis entre la Commune et le Syndicat et d'autre part, qui en cas de dissolution du Syndicat, la propriété entière des gîtes resterait à la Commune de Saint-Bonnet.

Extrait du bulletin municipal
2^e semestre 1978

Extrait du bulletin municipal
1^{er} semestre 1978

André Chaput

/ AMENAGEMENT DE LA FERME DE L'ETANG /

Cette année 1980 verra la réalisation d'un projet qui remonte au 29 juin 1973.

C'est en effet, à cette date que le Conseil municipal, informé de la vente de la ferme dite de "L'Etang" projeta l'acquisition des bâtiments et de terrains environnants pour y aménager un ensemble socio-culturel et touristique.

Le 18 octobre 1973, le Conseil municipal décide l'achat des bâtiments et de 9 ha 82 a de terrains et contracte l'emprunt correspondant.

Pendant 4 ans d'autres actions jugées prioritaires ont été réalisées dans la commune (entretien des chemins, assainissement, station d'épuration, nouveau cimetière), ils laissent l'aménagement de la ferme en sommeil.

Le 16 décembre 1977 : une étude d'aménagement d'une partie des bâtiments, réalisée par les Services de l'Équipement, est présentée au Conseil municipal.

Le 17 février 1978, le responsable des "constructions publiques et ingénierie", de la Direction départementale de l'Équipement demande à Monsieur DESORMIERE, architecte, un avant-projet sommaire plus précis que l'étude, et une évaluation du coût des travaux.

Le 14 avril 1978 : le Conseil municipal étudie les différentes possibilités de financement. Il s'avère que la solution la plus favorable consiste à confier la maîtrise d'ouvrage* au Syndicat mixte, qui, dans le cadre de la rénovation rurale et de l'aménagement touristique, pouvait obtenir la subvention de l'Etat la plus élevée (40%)

* : le maître d'ouvrage est la personne physique ou morale pour laquelle les travaux sont exécutés.
Le maître d'œuvre c'est le responsable de l'exécution des travaux.
Exemple : un particulier veut faire construire une maison. Il s'adresse à un architecte.
Dans ce cas, le particulier est maître d'ouvrage, l'architecte est maître d'œuvre.

AU CONSEIL MUNICIPAL.....

- * -

LE CENTRE D'ANIMATION

Depuis l'été, les travaux ont débuté à la ferme. Les démolitions ont été faites. Une dalle en niveau haut a été coulée. Les enduits intérieurs sont terminés. L'escalier de secours est réalisé. De nouveaux percements pour éclairer la grande salle du premier étage sont terminés. Les enduits extérieurs commencent.

La charpente a été reprise et la couverture refaite en ardoises béton. La menuiserie est posée et la vitrerie suit. Les cloisons intérieures sont montées. Les encastrement électriques sont faits.

Compte-tenu des conditions climatiques de cet hiver le planning de travaux a subi un retard d'un mois environ. L'architecte estime que la réalisation du centre d'animation sera terminée dans le courant du printemps.

Le 14 juin 1978 : Après examen et modifications du projet établi par l'architecte le dossier est transmis au Syndicat Mixte.

Rez de chaussée : 2 salles de réunion, bar, cuisine, vestiaire, sanitaires, annexe chaufferie.

Premier étage : salle des fêtes avec scène, annexe pour rangement, cabine de projection.

La Commune insiste pour que les bâtiments conservent leur aspect extérieur.

Le 15 septembre 1978 : A la suite de l'accord du Syndicat Mixte, la Direction départementale de l'Équipement lui transmet la totalité du dossier.

Depuis cette date : le permis de construire a été déposé.

L'Architecte a ensuite établi un dossier de consultation des entreprises (C.D.E.) qui a été soumis à l'approbation de la Commune, de l'Équipement, du Syndicat Mixte. Actuellement le CDE est terminé

Les Appels d'offres seront lancés courant février.

Les travaux commenceront dès que les entreprises auront été choisies.

INAUGURATION DU CENTRE D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES RETRAITEES

ALLOCATION DU 20 AVRIL 1985

PRONONCEE PAR MONSIEUR LE MAIRE DE SAINT-BONNET-TRONCAIS

En présence de : M. le Sénateur CLUZEL, Président du Conseil Général
M. CHAUBARD, Vice-Président du Conseil Régional
M. LAJOINIE, Député
MM. BRUN, DERIOT, FAUREAU, Conseillers Généraux
M. BELLOT, Directeur de la Mutualité Sociale Agricole,
De nombreux Maires du Pays de Tronçais,
autres personnalités et habitants de la commune.

Permettez, tout d'abord, qu'au nom du Conseil municipal le Maire de Saint-Bonnet souhaite à chacun de vous la bienvenue en notre commune et vous exprime le plaisir de vous recevoir dans cet établissement que nous inaugurons.

C'est le 16 décembre 1977 que le Conseil municipal de Saint-Bonnet prend la décision de lancer une action en faveur de nos aînés.

Voir arracher de leur maison ;
Voir partir de leur commune ;

ceux qui nous ont donné la vie, ceux qui nous ont entouré durant notre jeunesse, ceux qui ont fait de nous ce que nous sommes, ne pouvait nous laisser indifférents. Nous qui avons vécu cette période ou la famille, parents enfants et grands-parents, vivait sous le même toit, solutionnant ainsi le problème du 3ème âge. Il existait une entraide entre les générations et un lieu de bonheur et de sécurité.

Mais hélas, la société a fait disparaître ce foyer et chacun se retrouve seul face à ses problèmes.

La réaction du Conseil municipal a donc été de rechercher un palliatif à cette situation. Aussi, dans un premier temps, notre objectif a été de rassembler le maximum d'informations, d'avoir une meilleure connaissance du problème des Retraités et des moyens disponibles.

Alors, nous avons écouté... nous avons regardé... nous nous sommes renseignés, nous avons demandé...

A cet effet une commission a été mise en place, des visites de réalisations ont été organisées à : Vesudun, Orval, Marçillat, St. Martinien, des organismes compétents comme la IDASS, la MSA, étaient écoutés, les directives officielles étaient examinées, comme aussi les souhaits des intéressés eux-mêmes par l'intermédiaire de leurs clubs.

.../...

André Chaput

Le 29 juillet 1983, le Conseil municipal donne comme suit les travaux :

- Maçonnerie, charpente.....	Entreprise SALESSE
- Couverture	Entreprise GUION
- Etanchéité	CENTRE ETANCHEITE
- Menuiserie	Entreprise LAMOUSSIERE
- Plâtrerie, peinture, isolation	SOGEZ MAZET
- Carrelage, faïence	Entreprise ZANELLI
- Sols collés	Entreprise JACQUIN
- Chauffage électrique	Entreprise AUGONNET
- Sanitaire	Entreprise JACQUET
- Vitrerie	Entreprise DUMEX
- Equipement cuisine	Etablissement MILLARD
- Serrurerie	Entreprise SALLZET

et nomme comme bureau de contrôle la S.C.O.T.E.C. et comme conducteur de l'opération la D.D.E., représentée par Monsieur DEMOLIERE.

Tout étant en place, les difficultés de dernière minute surmontées avec l'aide de notre Député, le chantier s'ouvre à l'automne 1983.

Mené conformément au planning, le 1er décembre 1984, l'établissement dans lequel nous sommes accueillait ses premiers résidents.

Ce centre est géré par une Association composée de la M.S.A., du Département, du Centre social de Maulne et de la Commune.

Il accueille en hiver, en hébergement temporaire les personnes âgées de la Région et en été, en vacances ou en repos, les personnes âgées de toutes régions. Il a été récemment agréé par le Département au titre de l'aide sociale. Pour conserver une ambiance familiale sa capacité n'est que de 24 lits répartis en chambre individuelle ou à deux lits. Quatre de ces chambres sont médicalisées permettant de favoriser les débuts de convalescence ou d'éviter un départ au centre hospitalier pour des maladies bénignes.

La partie collective du centre a été prévue pour un accueil plus important permettant de recevoir des demi-pensionnaires et d'envisager dans l'avenir une évolution de l'équipement.

Nous espérons avoir réalisé un établissement où le confort et l'agréable se concilient avec le fonctionnel pour le meilleur séjour possible de nos aînés.

Durant la période hiver qui vient de se terminer, nous avons accueilli, malgré une ouverture tardive, 21 résidents pour 24 places. C'est la preuve qu'un besoin existait et c'est aussi la meilleure approbation de notre action.

Aussi que tous ceux qui ont aidé financièrement, administrativement acceptent nos remerciements comme également notre Maître d'Oeuvre qui a magnifiquement concrétisé notre idée de même que les Entreprises et leur personnel qui sous la surveillance de notre conducteur de chantier ont réalisé cet ouvrage ; merci aussi à notre personnel qui malgré les difficultés de fin de chantier, a donné un service de qualité fort apprécié des résidents.

Aussi ensemble nous avons apporté un peu à ceux qui nous ont donné beaucoup.

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire relié à la cuisine du Centre d'hébergement pour personnes retraitées a été réalisé pour la rentrée scolaire de septembre à la grande satisfaction des enfants et des cuisinières.

Cette réalisation comprend : une salle à manger un vestiaire, des toilettes.

Entreprises ayant participé à la construction de cet équipement :

- maçonnerie :	GALMARD de St. BONNET-TRONCAIS
- charpente, menuiserie, vitrerie :	LAMOUSSIERE de LE VEURDRE
- sanitaire :	JACQUET d'AINAY le CHATEAU
- électricité :	SLESINSKI de St. BONNET-TRONCAIS
- carrelage :	ZANELLI de MONTLUÇON
- plâtrerie, peinture :	HAPP de St. BONNET-TRONCAIS
- couverture :	GUION de St. AMAND-MONTROND

Extrait du bulletin municipal
1986

SOUVENIR D'UN ANCIEN ÉLÈVE

M. André CHAPUT est décédé voilà un an. Retraçons quelques souvenirs car je l'ai connu il y a bien longtemps lorsque j'étais élève au C.E.G (Collège d'Enseignement Général) de VALLON en SULLY plus particulièrement en sixième où il était mon prof de maths et de gym.

J'en garde un bon souvenir, un prof gentil qui ne criait pas si on se trompait. Avec ses collègues, il formait une bonne équipe qui cherchait à nous faire progresser dans la connaissance.

En ce qui concerne l'éducation physique c'était pareil, il nous emmenait souvent au stade situé derrière la mairie. Et là souvent nous jouions au foot ou faisons des courses de relais... Je pense qu'il préférait quand nous faisons une partie de foot car il arbitrait bien et il semblait y prendre un réel plaisir. On peut s'étonner d'une telle distribution des enseignements mais à cette époque, en 1965, le C.E.G. n'avait que 8 classes ! Il n'y avait donc pas de prof à temps plein en éducation physique, en musique et chant, en travail manuel...

Après la troisième j'ai quitté le collège. Ce n'est que vers les années 83-84 que nous nous revîmes. En effet mes parents habitaient SAINT-BONNET-TRONÇAIS, il était devenu maire et moi je venais d'être cadre de santé au centre hospitalier de MONTLUÇON en long séjour.

J'ai donc vu la construction de La Chesnaye. J'ai même vu « de l'intérieur » la vie de la maison de retraite car une grand-tante très chère à mon cœur y était hébergée et chaque fois que nous venions, mon épouse et moi, nous lui rendions visite car elle ne pouvait plus rester seule chez elle.

Lors d'une discussion avec lui, il m'avait expliqué les effectifs et surtout qu'il s'agissait de séjours temporaires.

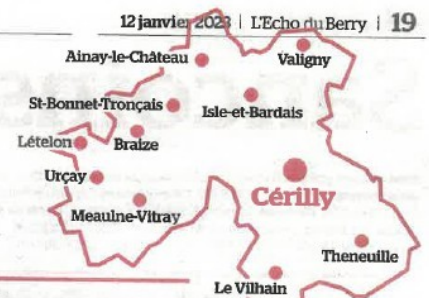
Je me souviens lui avoir dit que ce genre de séjour allait se transformer en hébergement permanent, ce qui d'ailleurs a été le cas pour ma grand-tante.

Par la suite nous nous arrêtons pour causer un peu lorsque nous nous croisons dans la rue.

Je garde le souvenir d'un homme affable, cherchant à développer sa commune en lui donnant une attractivité certaine tout en mettant ses compétences au service des Saint-Bonnitains.

Cérilly

Médecin de garde. Appeler le 15. **Pharmacie.** RésoGardes: 3237 pour connaître la pharmacie de garde la plus proche. **Gendarmerie.** Tél.: 0470 675176. **Déchetteries.** Cérilly: mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h; samedi de 14 h à 17 h. Ainay-le-Château: mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h; samedi de 8 h 30 à 12 h. **Marchés.** Mardi matin à Ainay-le-Château. Jeudi matin à Cérilly. **Secteur paroissial.** Samedi 14 janvier à 18 h à Vallon-en-Sully. Dimanche 15 janvier à 10 h 30 à Cérilly. **L'Écho du Berry.** Correspondante locale: Charline Schimenti à Cérilly. Tél.: 0770 912752.



Une boucherie-charcuterie-traiteur a ouvert

Saint-Bonnet-Tronçais
Malgré le contexte, Malvyn Collas a sauté le pas de la création d'entreprise, soutenu par la municipalité du village où il a grandi.

Alors que l'artisanat des métiers de bouche traverse une crise sans précédent, Malvyn Collas relève le défi d'ouvrir sa boucherie-charcuterie-traiteur à Saint-Bonnet-Tronçais, le village qui l'a vu grandir. À seulement 25 ans, l'enfant du pays est aujourd'hui, dans son métier, le seul artisan de tout le Pays de Tronçais. Une passion familiale héritée de trois oncles bouchers. Il n'en fallait pas plus pour donner au jeune Malvyn la volonté de suivre la même voie. À 14 ans, il entre en pré-apprentissage à l'IFI 03 de Moulins. Il obtient haut la main son CAP à l'issue de son apprentissage qu'il effectue au magasin Intermarché d'Ainay-le-Château, où il travaille ensuite pendant huit ans en qualité de boucher. Des clients et des connaissances l'encouragent régulièrement à créer sa propre activité. L'idée fait son chemin. Malvyn projette dans un

premier temps de reprendre une boucherie à Sancoins. C'était sans compter sur la réactivité du maire de Saint-Bonnet-Tronçais, Didier Regrain, qui avait justement pour projet de permettre l'installation d'un boucher dans sa commune de 740 habitants. Grâce à l'acquisition de l'ancien tabac presse de la rue des Mazes et après quelques mois de travaux, Malvyn dispose aujourd'hui d'un local adapté pour mener à bien son idée. Grâce à un loyer modéré, la municipalité s'engage pour donner à ce jeune entrepreneur enthousiaste et courageux toutes les chances de réussir, dans un contexte particulièrement morose. Cette initiative, qui vise à maintenir et à développer le commerce de proximité, trouvera sans aucun doute un écho très positif auprès des habitants de Saint-Bonnet et des environs. Malvyn tient à proposer des produits préparés à partir de productions locales. Il travaillera pour cela avec la SICABA de Bourbon-l'Archambault. « Je vais notamment travailler les produits du GAEC Combette Père et fils d'Augy-sur-Aubois, explique-t-il. Une entreprise que je connais bien pour la qualité de ses viandes. J'assurerai toutes



Malvyn Collas ouvre, à seulement 25 ans, sa boucherie.

les étapes de la préparation des produits que je proposerai à la vente, du désossage jusqu'à la réalisation des charcuteries. Côté traiteur, j'ai déjà des commandes pour des mariages. Les gens me connaissent et j'ai leur confiance. Je vais tout mettre en œuvre afin de ne pas les décevoir ! »

Charline Schimenti

■ Boucherie-charcuterie-traiteur
Chez Malvyn, 2, rue des Mazes
Contact : Tél. 06 98 86 34 45
Ouvert les mardis, jeudis et dimanches de 8 h 30 à 13 h, les mercredis, vendredis et samedis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30. Fermé les lundis.

Martine Rufin a fêté, tout récemment, son dixième anniversaire d'activité Tabac-Presse dans la commune. À cette occasion, avec ses partenaires que sont le journal La Montagne, la Caserne des Pompiers de la commune, la société Sodip et l'association des Ânes braizois, elle a organisé une animation au cours de laquelle sa fidèle clientèle s'est vu proposer café, boissons et viennoiseries. Chaque visiteur s'est aussi vu offrir le journal du jour, des boîtes de bonbons ou des magazines, avant d'être convié à participer à une tombola dotée de nombreux lots.



Le tirage au sort de midi a désigné les gagnants suivants : Mélanie Nérat, un tour de calèche ; Jocelyne Villatte et Gilles Dupéchat, une visite de la caserne des pompiers ; Micheline Lagarde, un coffret gourmand ; Fanny Plane, un kilo de biscuits ; Pierre Sandrier, un service de verres à cocktail ; Norbert Richter, un service à verres ; Angélique Bontemps, une peluche ; Fabrice Descloux, un coffret Génies de l'humanité ; Claudine Belugeon, une plante verte ; Jean-Pierre Glomon, un sac cabas et un livre du centenaire de La Montagne ; Floréal Ortiz, une bouteille de chocolats et Isabelle Celle, un portefeuille. Tous ces lots sont à retirer au Tabac-Presse.

Revue de presse



Autour de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais, certains chênes ne vont pas manquer de susciter la curiosité des passants avec leurs étonnantes couleurs.

Après deux années de travail de tricotage et trois jours d'installation, le sentier aménagé, au bord de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais, a officiellement, jeudi 27 avril et jusqu'à cet automne, revêtu ses habits du « Yarn Bombing ». Le projet « La folie des chênes », initié par l'artiste Michèle Caranove et soutenu par l'association « Fous d'Allier » qui fête ses vingt ans, visait à associer le plus possible de personnes de bonne volonté à des créations colorées et sympathiques qui « habillent et protègent » en mettant en avant la beauté de Tronçais et sa nécessaire défense.

Ce sont près de cent petites mains, âgées de dix à cent ans, dont une vingtaine de l'école de Cérilly, une dizaine de l'Ehpad de la Vigne au Bois, d'ici ou d'ailleurs, comme de Bobigny, qui ont tricoté de quoi habiller des chênes, réaliser des petits animaux ou des champignons. Pour les exposer, le « Gang des tricoteuses », qui a mené le projet, a obtenu la coopération de l'ONF avec laquelle il a signé une convention et de la municipalité de Saint-Bonnet-Tronçais qui a proposé d'aménager la partie accessible à tous du sentier de tour d'étang très fréquenté et reconnu.

Charline Schimenti, présidente de Fous d'Allier, précise « en plus de l'habillage de quelques chênes, nous avons pimenté ce beau parcours, de près de mille mètres, de petits objets en tricot pour le rendre ludique pour les enfants qui devront chercher et trouver un cerf, un oiseau multicolore ou un serpent de laine ou compter le nombre de champignons ou de pompons sur leur chemin ».

Michèle Caranove se réjouit de voir que les promeneurs, nombreux dès ce premier jour, apprécient avec le sourire le chemin. « C'est un aboutissement de deux ans de motivation de tous et toutes. Je remercie l'ONF et les municipalités sans lesquelles rien n'aurait pu être fait. Je pense aussi à Marlou Vlas-Paumen, l'une des petites mains, qui nous a quittés l'an dernier et qu'honore aujourd'hui un des chênes habillé de son tricot. »

La Montagne 02/05/2023

Un départ en retraite à la Chesnaye

Les résidents de l'Ehpad La Chesnaye, complices du personnel, ont organisé une belle surprise à Brigitte Hubedine, aide médico-psychologique (AMP), à l'occasion de son départ en retraite après 15 années passées à leurs côtés.

Après des applaudissements et des ovations riches de sons et de rythme, Dominique Girault, la directrice de la structure, a prononcé un discours saluant le mérite de cette AMP.

Elle lui a aussi souhaité, au nom de tous, « une belle retraite entre douceur paisible et bonheur actif ». L'ouverture des cadeaux, nombreux et variés, a suivi dans la joie et les sourires de toute l'assistance. Parmi les cadeaux, une peinture.

Jacky Lathène, le président de l'association gérant la Chesnaye, a souligné « que cette peinture a été réalisée par l'ensemble des résidents pour vous laisser une trace indélébile et sympathique de remerciements pour votre dévouement envers eux ».

Gourmandises sucrées et petit verre de cidre sont venus régaler les papilles, autant que les pupilles afin de parfaire ce moment de convivialité très apprécié.



Tour de France

L'étape



L'Allier accueille la 11^e étape du tour de France le 12 juillet.

Avec près de 123 km sur les routes du Bourbonnais, vous aurez un large choix d'emplacements pour venir encourager vos coureurs préférés ou simplement partager l'euphorie du grand événement international. Amateurs de virages et de montées vous serez servis entre Ébreuil et Échassières.

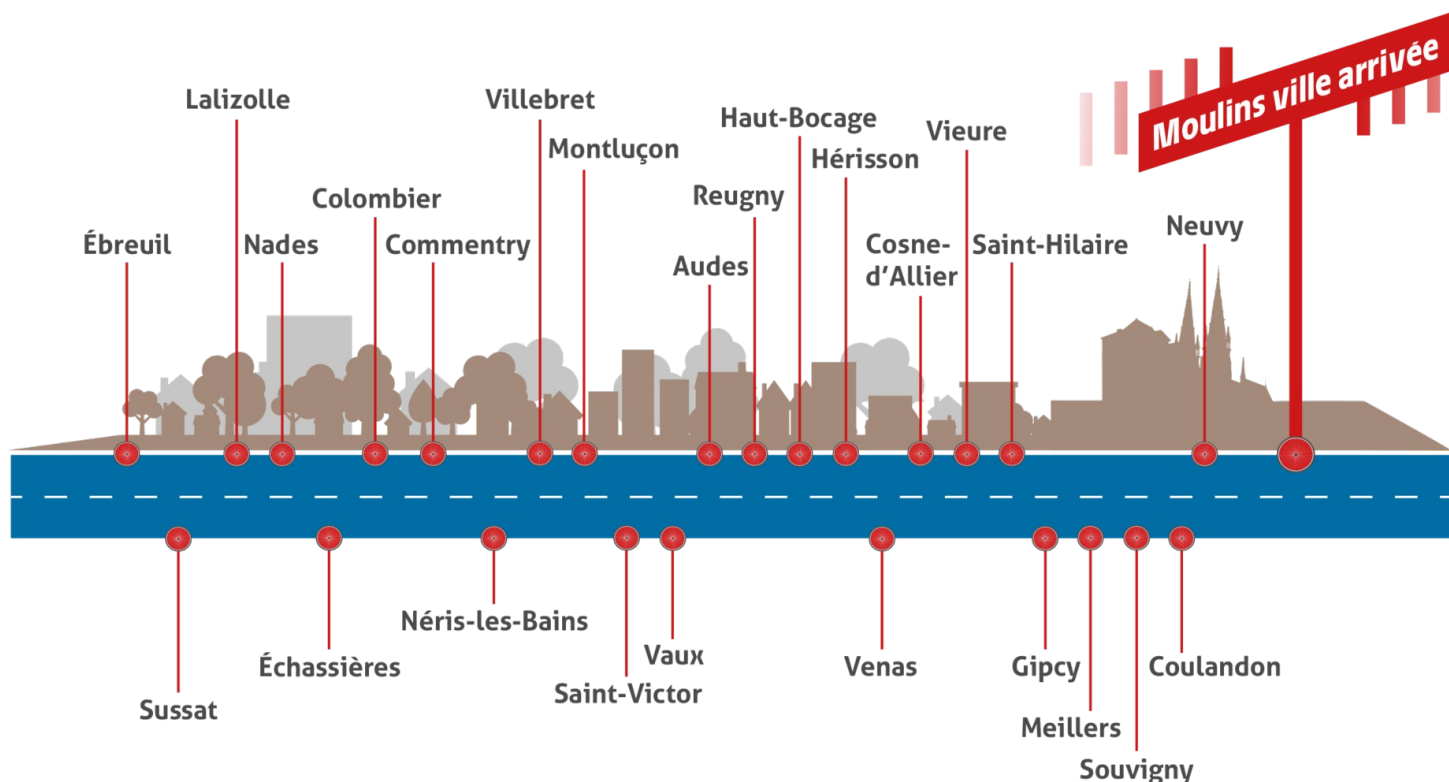
Alors que les cyclistes transpireront, vous profiterez de la fraîcheur ambiante de la forêt des Colettes.

Vous préférerez peut-être vous asseoir tranquillement et déplier votre parasol au cœur d'un bourg ou d'une ville. Le Tour traverse par exemple Commentry l'industrielle, Néris-les-Bains la thermale, Montluçon la musicale ou encore Hérisson la médiévale.

Votre cœur balance plutôt pour la ligne droite et la vitesse ? Vous aurez une vue sans pareille sur le peloton et ses échappées entre la gare de Saint-Hilaire, Gipcy et Souvigny.

Et si vous recherchez l'émotion du sprint final, c'est à Moulins que ça se passe, la ligne d'arrivée se trouvant sur la plaine des Champins. À vous de boucler la boucle comme vous voulez...

Le parcours





INFOS SICTOM

2023

Le mot du Président...

Cela fait maintenant 4 années que j'ai modifié le mode de collecte des papiers et des emballages en supprimant les colonnes de tri et en mettant à disposition du plus grand nombre des bacs individuels : noirs pour les ordures ménagères et jaunes pour les déchets recyclables. Cette nouvelle organisation, on le constate aujourd'hui, est une vraie réussite. Les ordures ménagères sont passées de 3000 à 1800 tonnes alors que dans le même temps, le tri sélectif est passé de 250 à 780 tonnes.

Globalement, la qualité des bacs jaunes individuels est bonne, contrairement aux bacs collectifs et Points Propres, assimilables à de mini déchetteries, alimentées par des gens de passage ou des usagers du SICTOM peu scrupuleux. Pour mettre un terme à cette situation, j'ai décidé, en accord avec le Comité Syndical, de généraliser les bacs individuels et de supprimer les bacs collectifs et Points Propres sur les 22 communes du SICTOM. Là où cela ne sera pas possible - par exemple pour les maisons inaccessibles à nos camions- des bacs collectifs demeureront mais seront fermés par des serrures. Ainsi, seuls les usagers à qui ces bacs sont dédiés y auront accès. Nous espérons qu'ainsi, les erreurs de tri, qui ont coûté plus de 24 000 euros au SICTOM en 2022, diminueront.

Autre source d'économies: les bacs noirs, enfouis à l'ISDND de Maillet. Des caractérisations ont montré qu'environ 25 % de leur contenu étaient en fait des emballages qui auraient dû se trouver dans les bacs jaunes. 25 % pour lesquels le SICTOM doit déboursier une somme toujours plus importante: 110 euros la tonne en 2022, 170 euros en 2023. Il est donc fondamental de diminuer le poids des bacs noirs, en respectant les règles de tri. Règles qui, à compter du 1^{er} janvier 2024, vont aussi obliger tout un chacun à trier à la source les biodéchets. Tous les déchets putrescibles (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs...) devront être déposés dans des composteurs individuels ou partagés. Je vous demande de respecter cette nouvelle loi et d'être vigilants quant au tri de vos déchets. Soulager le poids de vos bacs noirs, respecter le tri des déchets recyclables c'est maîtriser les dépenses du SICTOM. Vos dépenses.

Les déchetteries ne sont pas non plus en reste nouveautés ! Dorénavant, deux gardiens vous accueillent selon des horaires d'ouvertures modifiés. Des ouvertures en journées complètes permettent de fluidifier les passages et de faciliter le travail des gardiens, confrontés à l'arrivée de nouvelles filières : jouets, sport et loisirs, bricolage et jardinage, ... Enfin, une nouvelle organisation sera mise en place courant 2023 avec l'instauration de cartes d'accès, qui permettront d'écarter les usagers extérieurs à notre territoire.

Pour clore ces actualités, une étude départementale va être lancée pour juger de l'opportunité d'instaurer une taxation incitative. Son objectif serait double : réduire la quantité de déchets à l'échelle du département et facturer l'utilisateur à la hauteur des déchets qu'il produit. Affaire à suivre...

Le président Bernard TIGÉ

POURQUOI COMPOSTER SES BIODECHETS



Parce que c'est la LOI !

La loi AGEC dite Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire promulguée en 2020 a instauré une obligation pour tous, à compter du 1^{er} janvier 2024, de trier à la source ses biodéchets.

Mais qu'est-ce qu'un biodéchet ? Les biodéchets sont à la fois :



, le marc de café, le thé... Ainsi que les fleurs fanées, les feuilles mortes, ...



Parce que c'est LOGIQUE et

ECOLOGIQUE !



Les biodéchets sont des déchets alimentaires et/ou naturels biodégradables. Constitués à 70% d'eau, ils se décomposent grâce à l'action de micro-organismes comme les bactéries ou les champignons et de macro-organismes comme les insectes ou les lombrics.

En se décomposant, ils deviennent un produit fertilisant qui, mélangé à la terre de votre jardin et de vos plantes, l'enrichit en matières organiques.



Les épluchures, restes de repas et autres marcs de café deviennent alors un engrais naturel, efficace et gratuit !



Parce que c'est ÉCONOMIQUE !

Composter permet de réaliser une double économie. Premièrement, plus d'engrais chimique à acheter puisqu'il est facile de fabriquer un fertilisant maison.



Deuxièmement, quand les biodéchets ne sont pas compostés mais mis dans les bacs noirs avec les ordures ménagères, ils sont enfouis à

l'ISDND de Maillet. Ils sont donc facturés au SICTOM selon les tarifs suivants :

	2022	2023
Prix à la tonne pour l'enfouissement à Maillet (TGAP comprise)	109 euros	170 euros

Des solutions de proximité ...

Sur notre territoire rural, deux solutions s'offrent à vous: le composteur individuel pour ceux qui ont un jardin ou le composteur partagé que des communes vont mettre en place.



N'HÉSITEZ PAS À VOUS RAPPROCHER DU SICTOM POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ! DEUX TAILLES DE COMPOSTEURS SONT DISPONIBLES À LA VENTE AUX PRIX DE 20 ET 35 EUROS.

LES ERREURS DE TRI ONT UN PRIX

Ne pas trier ou mal trier vous coûte de l'argent ! Quand des bouteilles en verre et des emballages sont mélangés aux ordures ménagères des bacs noirs, cela vous coûte de l'argent. Quand des objets en plastique ou en bois sont mis dans les bacs jaunes alors que ce ne sont pas des emballages, cela vous coûte de l'argent...



Et si vous arrêtez de gaspiller votre argent ? Pour cela, respectez ces quelques règles:

- ♦ dans les bacs JAUNES, vos papiers et emballages doivent OBLIGATOIREMENT être mis en VRAC ! Cela signifie que si vous utilisez un sac noir, vous devez le vider à l'intérieur du bac jaune.
- ♦ Les bouteilles en verre doivent être déposées dans les colonnes à verre présentes sur toutes les communes.
- ♦ Les déchets alimentaires sont à mettre dans votre composteur !



N'hésitez pas à informer votre entourage, vos voisins, vos amis... Moins il y aura d'erreurs de tri et moins la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) augmentera. Vous avez le tri entre vos mains, abusez-en !



PAS DE CARTE, PAS D'ACCES EN DECHETTERIE

A compter du 2^{ème} trimestre 2023, il sera nécessaire d'avoir une carte pour accéder aux déchetteries d'Ainay le Château et Cérilly.

Pourquoi instaurer une carte ? Seuls les habitants des communes adhérentes au SICTOM de Cérilly doivent avoir accès aux deux déchetteries, puisqu'ils paient pour leur fonctionnement via leur TEOM. Dès lors pour être sûrs de ne pas supporter la charge financière de déchets extérieurs à notre secteur, nous avons décidé de contrôler leur accès.

Comment obtenir cette carte ? C'est très simple. Lors de votre prochaine visite à la déchetterie ou sur notre site internet (www.sictom-secteur-cerilly.fr), vous pourrez récupérer un dossier d'inscription. Une fois rempli, il vous suffira de l'amener au siège du SICTOM pour repartir avec votre carte. Dès lors, à chaque passage en déchetterie, vous devrez montrer votre carte aux gardiens avant de déposer vos déchets. Dans le cas contraire, vous ne serez pas autorisé à déposer. C'est une carte nominative et gratuite.



Manifestations



**FEUX
D'ARTIFICE
PYRAGRIC®**

SAINT BONNET TRONCAIS

MARDI 15 AOUT 2023



**LA FOLIE
DES CHÊNES**

INSTALLATION DE YARN BOMBING* FORESTIER

La forêt de Tronçais comme vous ne l'avez jamais vue!

Rendez-vous sur le Parcours à mobilité réduite sur la commune de St Bonnet pour découvrir l'installation artistique "La folie des Chênes".

Initiée par l'Artiste peintre Michele Caranove et soutenue par l'association Fous d'Allier qui fête ses 20 ans. L'installation artistique a été entièrement réalisée bénévolement en tricot, en laine et fils de récupération par près de 80 personnes de tous horizons et de 10 à 100 ans.

Tous ont envie de vous dire:
"Venez en forêt, découvrez, marchez, respirez, observez, flânez, pique-niquez, faites du vélo, de la randonnée, etc... mais aimez, et respectez cette forêt!
Elle a mis des siècles pour nous arriver!
Tronçais est un immense poumon, un grand terrain de jeu, mais aussi une source de richesses et le fruit du travail de centaines de forestiers sur des générations!"

Visible jusqu'à octobre 2023

Quelques chiffres:
- près de 80 participants tous bénévoles
- 1 an de travail et de tricot
- plusieurs dizaines de pelottes de fil toutes récupérées (recyclage)
- des participants (tes) âgés de 10 à 100 ans (!)

Sur le Parcours à mobilité réduite St Bonnet, Tronçais

Fous d'Allier 20 ans ! Spécial enfants !

Toi aussi observe bien! Des animaux et objets se sont cachés !!!

La Folie des chênes renferme quelques trésors...

- un cerf s'est caché... sauras-tu le trouver?
- Combien de champignons sont sur le parcours? Pourras-tu les dénicher?
- Un oiseau multicolore s'est posé mais où ?
- Et où est donc le serpent?

A toi de les découvrir...

*Yarn Bombing
Le yarn bombing ou tricot-graffiti ou encore tricot urbain ou tricotag (appelé aussi knit graffiti, knitted graffiti ou yamstorm en anglais) est une forme d'art urbain ou de graffiti qui utilise le tricot, le crochet, ou d'autres techniques (enroulements, tissages, tapisserie, accrochages...) utilisant du fil.

SAINT-BONNET TRONÇAIS



- 15 AVRIL 2023 ATELIER PAQUES
- 17 JUIN 2023 GALA DE DANSE
- 18 JUIN 2023 SPORTS ET LOISIRS
- 24 JUIN 2023 KERMESSE
- 5 AOUT 2023 APPA M LE GARDON DE SAINT BONNET
- 12 AOUT 2023 CONCOURS DE PÉTANQUE
- 15 AOUT 2023 BROCANTE
- 15 AOUT 2023 HALLOWEEN
- 15 JUILLET 2023 SPECTACLE DE DRONES
- 19 ET 20 AOUT 2023 BALL-TRAP
- 15 AOUT 2023 BAL DU

IPNS

Festival BOURDONNER en BOURBONNAIS 2.0

spectacle de drones lumineux et feux d'artifice

À la tombée de la nuit

15 juillet

Étang SAINT-BONNET-TRONÇAIS

www.lumieres-bourbonnais.com

Cartes postales anciennes





Fabien Devilliers